



Collaboration entre entreprises et nature : actions du secteur agro-alimentaire et des boissons pour la protection des pollinisateurs sauvages

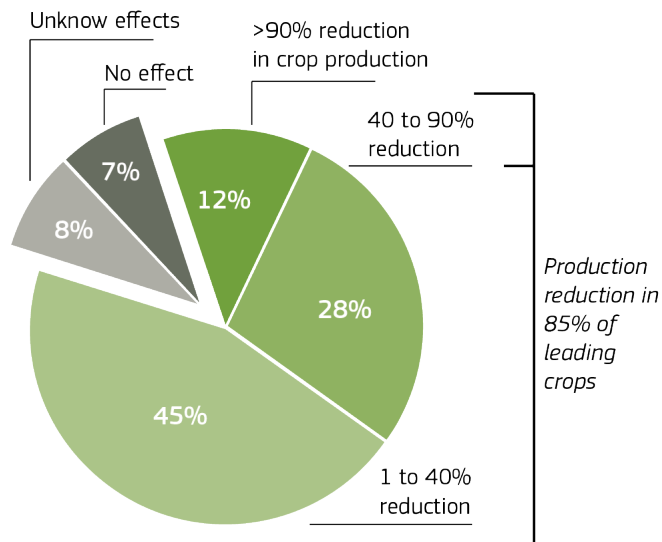
Qu'en est-il des pollinisateurs ?

Les pollinisateurs (abeilles, syrphes, mites, papillons et coléoptères) connaissent un déclin considérable dans le monde entier, et l'Europe n'est pas épargnée. Leurs populations étant essentielles au maintien de la stabilité des services de pollinisation dans la durée, ce déclin met en danger le fonctionnement des écosystèmes gérés et naturels.



Pourquoi votre entreprise doit-elle s'en préoccuper ?

Plus des trois quarts des principaux types de cultures vivrières mondiales dépendent dans une certaine mesure de la pollinisation animale en termes de rendement et/ou de qualité. Alors que les entreprises font face à d'éventuelles pénuries de matières premières, au déclin de la qualité



des cultures et à des difficultés au niveau de la sécurité d'approvisionnement, il est important de souligner que le déclin des pollinisateurs nécessite d'agir de toute urgence pour leur conservation.

Toutefois, ce problème peut devenir une opportunité pour le secteur agro-alimentaire et des boissons. Le rétablissement des populations de pollinisateurs à des niveaux sains aidera à prévenir les pertes économiques, apportera d'autres avantages environnementaux et sociaux, et aidera les entreprises à établir/entretenir un bon rapport avec le public.

Copyright © 2016, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

Figure 1. Pourcentage de dépendance à la pollinisation animale des principales cultures mondiales qui sont directement consommées par les humains et vendues sur le marché international.

Que peut faire votre entreprise ?

Le secteur agro-alimentaire et des boissons est bien placé pour contribuer à l'enrayement du déclin des pollinisateurs sauvages. En effet, il peut montrer l'exemple en indiquant la façon dont sont produits les aliments et les matières premières, ainsi que les pratiques de production à récompenser.

Il est recommandé au secteur d'entreprendre des actions pour protéger les pollinisateurs sauvages, notamment les suivantes :

- encourager les actions visant à maintenir les populations de pollinisateurs en bonne santé au sein de la chaîne de valeur ;
- convaincre ses fournisseurs (y compris les agriculteurs) de prendre des mesures directement sur les terres agricoles, comme la création de bordures de champs multifonctionnelles, l'installation de parcelles d'habitats riches en fleurs, la réduction de l'utilisation de pesticides, etc. ;
- encourager ses fournisseurs à prendre des mesures en leur proposant des contrats à long terme à condition de s'engager à augmenter la richesse de la biodiversité sur leurs terres ainsi que la diversité des habitats pour les pollinisateurs ;
- faire prendre conscience du rôle des pollinisateurs aux différentes parties prenantes et les encourager à prendre part à des actions qui favorisent la conservation des pollinisateurs ;
- contribuent à surveiller et à évaluer l'impact des actions sur les pollinisateurs sauvages ;
- établissent un partenariat avec des ONG, des autorités locales responsables des questions liées à la nature et/ou des institutions universitaires pour l'élaboration de projets d'actions concernant les pollinisateurs, leur mise en œuvre et leur évaluation, qu'elles soient axées sur le site de l'entreprise ou la chaîne d'approvisionnement.

